

Championnat Départemental des Jeunes des Hauts-de-Seine

Catégories Petits Poussins (U08) / Poussins (U10)

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ces tournois mixtes sont organisés par le Cercle d'Échecs de Bois-Colombes au nom du Comité Départemental des Échecs des Hauts-de-Seine, **samedi 09 novembre et le dimanche 10 novembre 2024**, dans le cadre du règlement des qualifications au Championnat Île-de-France des Jeunes établi par la Ligue Île-de-France des Échecs à partir de la saison 2024-2025, et du Règlement du Championnat de France de Jeunes établi par la FFE le 22 juin 2024.

Ils s'adressent à tous les **jeunes licenciés (A ou B de la FFE) dans un club du département des Hauts-de-Seine (92)**, des catégories **Petits-Poussins et Poussins**.

Les sur-classements ne sont pas autorisés.

Les qualifié(e)s d'office au Championnat Île-de-France des Jeunes et au Championnat de France des Jeunes peuvent participer à ce championnat départemental, mais ils/elles sont écarté(e)s pour l'établissement des listes qualificatives.

Les tournois décerneront le titre de champion(ne) départemental (e) de chaque catégorie, au joueur et à la joueuse de chaque catégorie ayant réalisé le meilleur score, et selon les modalités de l'Article 2.4.

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide par la FIDE et la FFE, sous les numéros 64912 (U8), 64913 (U10).

Article 1 : Déroulement du tournoi.

1.1) Inscriptions

Inscription et paiement exclusivement en ligne via le site internet du Cercle d'Échecs de Bois-Colombes : <https://www.bois-colombes-echecs.com/>

Droits d'inscription : 8€ jusqu'au 27 octobre 2024, 10€ à partir du 28 octobre Inscription validée à la réception du paiement.

Aucune inscription et aucune prise de licence sur place.

1.2) Lieu des rencontres

Complexe Sportif Albert Smirlian 11 avenue Renee 92270 Bois-Colombes

1.3) Nombre de rondes, cadence, horaires :

Cadence Fischer de **15 minutes + 5 secondes par coup**, en **7 rondes** au système suisse.

Samedi 9 novembre 2024 (U8) et dimanche 10 novembre (U10) :

à partir de 10 h 30 : accueil des participants, pointage obligatoire avant 11 h 15.

Les joueurs n'ayant pas pointé ne seront pas appariés pour la 1ère ronde.

La première ronde est prévue à 11h30

1.3) Règles du jeu :

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023), notamment l'Annexe A concernant le jeu rapide et l'Article A5 s'appliquent (pas de supervision).

1. **Le point du règlement suivant sera appliqué** Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal. En conformité avec l'article 7.5.5, l'arbitre accordera **1 minute de temps supplémentaire** à l'adversaire d'un joueur ayant commis un coup illégal achevé. **Deux coups illégaux achevés entraînent la perte de la partie**, sauf cas particuliers (article 7.5.5 des Règles du jeu d'échecs).

2. La **chute du drapeau est annoncée par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.

3. **Les appareils électroniques (téléphones, tablettes, montres connectées...) doivent être éteints et rangés dans un cas.** Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue. Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.

4. Pour l'article 2.5, le **déla i de forfait est de 15 minutes**.

Article 2 : Catégories et Appariements

2.1) Appariements : Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Programme PAPI de la FFE), si l'effectif est suffisant. Appariements en toutes rondes, voire en toutes rondes Aller-Retour, en cas d'effectifs insuffisants.

Pour les joueurs disposant d'un Elo FIDE, le classement pris en compte sera l'Elo Rapide FIDE, où à défaut l'Elo standard FIDE. Pour les joueurs ne disposant pas d'un Elo FIDE, le classement Elo Rapide FFE sera pris en compte. Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide (FIDE ou National) recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Minimes, Cadets et Juniors : 1199, Benjamins et Pupilles : 999).

2.2) Nombre de places qualificatives au 2^e niveau :

Pour chaque catégorie d'âge est organisé un **tournoi mixte**.

Le nombre de places qualificatives pour chaque catégorie d'âge est déterminé par la Ligue Île-de-France. Pour cette saison le nombre de places qualificatives pour les licenciés des Hauts-de-Seine pour chaque tournoi mixte est le suivant :

Catégorie	U8	U10
Nombre de qualifiés	18	34

La liste des qualifiés dans chaque catégorie doit comprendre au moins 3 garçons et 3 filles. Il sera procédé à des repêchages si ces quotités minimales ne sont pas atteintes.

Les qualifiés d'office (voir article 2.3) ne sont pas comptabilisés dans le nombre de places qualificatives. Une liste ordonnée de remplaçants sera établie pour chaque catégorie d'âge en cas de désistements ou de repêchage d'un ou d'une qualifiée.

2.3) Qualifiés d'office :

Sont Qualifiés d'office pour les Championnats d'Île de France des Jeunes :

- Les jeunes changeant de catégorie ayant obtenu un score minimal de 5.5/9 dans le Championnat de France précédent.

- Les jeunes ne changeant pas de catégorie ayant obtenu un score minimal de 5/9 dans le Championnat de France précédent.
 - Les champions et championnes de la Ligue IDF en titre.
 - Les jeunes atteignant un Elo en cadence standard minimum conformément au règlement de Ligue
- Une liste des qualifiés d'office sera disponible sur le site de la Ligue IDF des échecs.

[Liste qualifiés d'office IDF final.pdf](#)

Classement individuel : Il s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

2.4) Départage des ex æquo pour l'attribution des places qualificatives et des titres :

Le départage des ex æquo que cela soit pour l'attribution des titres de « champion » et « championne » des Hauts-de-Seine dans sa catégorie d'âge ou l'établissement du classement général de chaque tournoi est le suivant :

- 1. au Buchholz tronqué**
- 2. au Buchholz**
- 3. à la Performance**

Note : Pour le calcul des Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6 du Fide Handbook, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

en cas d'égalité après le 3^e départage, les joueurs / joueuses seront classés par ordre d'âge croissant.

Par exception au paragraphe ci-dessus, en cas d'égalité entre 2 participant(e)s avec le score maximal (7/7), le titre de Champion(ne) d'une catégorie sera attribué à l'issue d'un match de départage en 2 parties de Blitz 5 minutes + 3 secondes par coup avec couleurs inversées. Si l'égalité persiste les règles de départage ci-dessus énoncées s'appliqueront.

2.5) Forfaits :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié pour la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 3 : Comportement et fin de partie.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place, et l'échiquier ne change pas d'orientation, sans l'accord de l'arbitre. À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient communiquer le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs, en cas de nullité), range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Toute réclamation motivée quant au résultat d'une partie doit être faite le plus rapidement possible, et en tout cas avant la fin de la ronde suivante.

Article 4 : Les spectateurs.

Les spectateurs doivent rester à l'extérieur de la zone de jeu (grande salle). L'aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, l'espace buvette, les espaces accompagnateurs.

Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire dans la zone de jeu. Il est également bien entendu interdit de fumer dans toute l'aire de jeu.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité départemental d'échecs du 92, de la Ligue IDF et de la FFE.

Article 5 : Dispositions Sécuritaires.

Le Cercle d'Echecs de Bois-Colombes met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité de la manifestation. Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires et de sécurité définies par l'Etat, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Ville de Puteaux, ainsi que celles de la Fédération Française des Echecs.

Article 6 : Arbitrage.

Arbitre Principal pour la catégorie U8 : Jocelyn AZZEGAG (Arbitre Elite 1)

Arbitre Principal pour la catégorie U10 : Alexis GOBERT (Arbitre Fédéral Open 1)

Arbitres Assistants : Stéphane DELUARD (Arbitre Fédéral Club), Simon GOBERT (Arbitre Fédéral Club), Valentin SADOUL-TERRIER (Arbitre Fédéral Club), Stéphane PINCON (Arbitre Fédéral)

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L'Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussitôt que possible.

Article 7 : Conclusion

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur, sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Arbitres Principaux

Jocelyn AZZEGAG

Alexis GOBERT

L'Organisateur,

Christian Vadot,

Président du CSM Puteaux Echecs